

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du HAUT-EYRIEUX, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 mars 2017 :

Dans le cadre du dispositif « Ardèche Terre d'eau », les subventions suivantes sont attribuées:

- 60 928 € pour le SPE Rhône Eyrieux
- 19 477 € pour la commune de Chalencon
- 13 552 € pour la communauté de communes Val'Eyrieux

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 449,80 € sera versée à la crèche L'île aux enfants au Cheylard (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Dans le cadre du projet multipartenarial AJIR (projets innovants en faveur de la jeunesse) un financement de 50 000 € a été voté en faveur de l'association LE LABO.VE au Cheylard et 30 000 € au CIAS Privas Centre Ardèche sous condition de réalisation des projets soutenus et de l'engagement des dépenses correspondantes.

Dans le cadre de l'appel à projets Ardèche Tourisme Horizon, deux subventions seront versées à la communauté de communes Val'Eyrieux :

- 6 300 € pour la mise en place de la signalétique sur le Dolce Via entre Intres et Saint Martin de Valamas
- 6 450 € pour la valorisation des géosites de Brion et des coulées de Saint Clément dans le cadre de la labellisation Géopark

L'association BEED aux Ollières sur Eyrieux percevra une subvention totale de 712 € pour ses animations dans le cadre de l'appel à projets « Visites sensibles ENS 2017 ».

Dans le cadre de la prise en charge du transport des collégiens pour le forum des métiers et des formations organisé le 14 mars prochain, une subvention totale de 881 € sera affectée à la structure organisatrice représentée par le lycée professionnel Marius Bouvier à Tournon sur Rhône. Cette somme correspond à la prise en charge de 73 élèves du collège Les Deux Vallées au Cheylard et 66 élèves du collège L'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut.

.../...

Pour la sortie des élèves au Mondial des métiers à Lyon, les subventions suivantes sont attribuées :

- 462 € au collège L'Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut
- 385 € au collège Saint Louis au Cheylard

Dans le cadre des sorties patrimoine, le collège Louis Jovet à Saint Agrève percevra une subvention de 261,80 €.

La commune de Chalencon recevra 175 € au titre de l'aide au déplacement des élèves de l'école publique au Musée d'Orgnac.